



Commune de COMBS LA VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2020

DELIBERATION n°2

Date de convocation
30.09.2020

Date d'affichage
02.10.2020

Nombre de
Membres

en exercice : 17

présents : 12

votants : 13

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt, le 8 octobre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick SÉDARD- Vice-Président, à 18h30.

Présents : M. P. SEDARD – Mme M. GEORGET – Mme M. GOTIN – M. Y. LERAY – M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS – M. D. ROUSSAUX – Mme M-L PINGARD – M. P. CHAREIL – M. F. AUZANNEAU – Mme R. COCHET – Mme G. BADJI-DIENG

Absent représenté : M. GEOFFROY G. par M. P. SEDARD –

Absents excusés . — Mme A. ADJELI- Mme A. BIJON .– Mme C. FOURIS – Mme L. GALLET

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-4 à L. 123-9,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets d'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale et Administrative.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein du CCAS.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel suite à des mouvements de personnel au sein du CCAS selon les modalités fixées ci-dessous :

SITUATION ANCIENNE (durée légale)	SITUATION NOUVELLE (durée légale)	DATE D'EFFET
Assistant Socio éducatif 2 ^{ème} Classe TC – Contractuel I.R.C.A.N.T.E.C	Assistant Socio éducatif 1 ^{ère} Classe TC CNRACL	1/10/2020
Agent Social Principal 2 ^{ème} classe – TNC – 80 % CNRACL	Agent Social Principal 1 ^{ère} classe – TNC – 80% CNRACL	1/11/2020

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 9 octobre 2020



Le Président du CCAS

Guy GEOFFROY

Pour : 13
Contre : 00
Abstentions : 00

Transmise en préfecture le : 15/10/20
Exécutoire le : 15/10/20

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Combs-la-Ville.